

Le Dimanche
de **Roubaix-Tourcoing**
Hebdomadaire
— Illustré —
Dix pages d'actualités
de toutes
— et deux feuilletons —
— intéressants —
20 cent. à tous nos vendeurs
et dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00	REDACTION.....	ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 237.52, 237.53, 237.54	ANNONCES.....	TOURCOING.....	22, rue Carnot. Tél. 31	CHEQUES POSTAUX	PARIS.....	15, boulevard des Italiens. Tél. Richelieu 61.71	ST LIEGE
	Autres départements.....	— 23.00;	— 42.00;	— 80.00		LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 239.51							
	Belgique.....	— 25.00;	— 45.00;	— 80.00		MOUSCRON.....	103, rue de la Station. Tél. 2.64							
	Union Postale Paris Tarif B.....	— 35.00;	— 70.00;	— 140.00										

BILLET PARISIEN UNE CRISE SANS LENDEMAIN

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 18 janvier (Minuit).
Le Conseil des ministres tenu vendredi avait à prendre d'importantes résolutions. Il avait notamment à désigner le généralissime des armées françaises. Son choix, qui, à vrai dire, était officieux depuis plus d'un mois, fut porté sur le général Gamelin, qui fut longtemps le collaborateur le plus immédiat du maréchal Joffre et qui se signala pendant la guerre dans la direction des opérations autour de Noyon.

L'exposé des pourparlers engagés à propos du transfert à l'Allemagne de la souveraineté sur la Sarre a pris également une bonne partie de la séance. En l'absence de M. Pierre Laval, qui dirige à Genève la négociation du pacte oriental, cet exposé a été fait par le Président du Conseil.

Deux projets de loi relatifs à la protection de l'épargne achevèrent de remplir cette séance du Conseil.

Occupé par ces travaux importants et utiles, le Gouvernement devait-il encore consacrer la réunion de vendredi à l'incident Mandel-Mallarmé ? Allait-il, autrement dit, justifier les bruits qui circulaient la veille dans les couloirs de la Chambre relativement à une crise possible au sein même du ministère ?

Un échange d'explications à ce sujet eût été nécessaire s'il s'était agi d'un différend vraiment grave, susceptible de mettre en péril la solidarité ministérielle. Mais, à la réflexion, cette affaire, grosse à plaisir par des politiciens confinés dans l'intrigue de couloirs, ne mérite guère qu'on lui fasse un sort. Les télégrammes d'Alexandre adressés aux parlementaires qu'il félicitait de leur élection ont disparu, c'est un fait. Quant aux télégrammes envoyés lors des élections générales par des particuliers, ils ne présentent aucun intérêt pour tirer au clair le scandale Stavisky. Peu importe pour l'enquête qu'ils se trouvent au ministère des P.T.T. ou à celui de l'Éducation nationale. M. Mallarmé a déclaré vendredi matin aux journalistes qu'il n'était séparé de M. Mandel, au sujet des fameux télégrammes, que par une question de forme. On avouera que le public comprendrait difficilement qu'un incident aussi minime pût entraîner une crise ministérielle, et cela au moment même où l'on parle un peu partout, et jusque dans le Parlement, d'augmenter la stabilité gouvernementale.

Il fallait qu'une voix autorisée ramènât cette dispute vaine à ses justes proportions. Nul n'était mieux qualifié pour s'y employer que M. Flaminio, qui, au début du Conseil, pria ses collaborateurs de ne pas soulever un incident si dénué de toute portée. Ses appels furent entendus. M. Mallarmé, qui avait formulé l'intention de prendre quelques jours de repos dans sa circonscription d'Algérie, peut s'absenter de Paris sans crainte d'être poignardé dans le dos. Il n'y a eu de crise dans tout cela que dans l'esprit de quelques politiciens mécontents.

LE GÉNÉRAL GAMELIN REMPLECE LE GÉNÉRAL WEYGAND

Les généraux Georges et Colson, à la mobilisation, prendraient, le premier, le titre de major général et le second, de chef d'état-major de l'armée



LE GÉNÉRAL GAMELIN

Paris, 18 janvier. — Les ministres se sont réunis vendredi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

En l'absence de M. Pierre Laval, retenu à Genève au Conseil de la Société des Nations, M. P.-E. Flaminio, président du Conseil, a exposé l'état des dispositions prises et les négociations ouvertes à la suite du plébiscite de la Sarre.

Le Conseil des ministres a approuvé, sur la proposition du ministre de la Guerre, un décret réorganisant le Conseil supérieur de la Guerre et l'état-major général de l'armée.

Ce décret, en rétablissant le principe du fusionnement des fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la Guerre et de chef d'état-major général de l'armée, laisse au chef désigné pour commander nos armées en temps de guerre le soin de diriger lui-même la préparation de leur mobilisation.

La loi du 26 novembre 1927 ne permettant pas au vice-président du Conseil supérieur de la Guerre de rester en fonctions après six mois-huit ans, le général Weygand est remplacé par le général Gamelin, chef d'état-major général de l'armée, qui, d'après les nouvelles dispositions, cumulera les fonctions de

Le général Gamelin est né le 20 septembre 1872, à Paris. Entrée à l'École spéciale militaire, le 31 octobre 1891, il fut tout d'abord nommé sous-lieutenant au 3^e régiment de tirailleurs ; puis devint lieutenant en 1895 au 102^e d'infanterie. Capitaine, il fut classé n° 2 à sa sortie de l'École supérieure de la guerre.

Au moment où éclatèrent les hostilités en 1914, il était à l'état-major du chef d'état-major général de l'armée, comme chef de bataillon, mais passa presque aussitôt au 14^e bataillon de chasseurs et au 11^e bataillon. Le 1^{er} novembre 1914, il fut nommé lieutenant-colonel, puis colonel le 2 mars 1916, il commandait le 2^e bataillon de chasseurs. Le 20 novembre 1916, il fut adjoint au général commandant la 4^e division d'infanterie. Nommé général de brigade le 8 décembre 1916, il commanda la 168^e D.I., fut chef d'état-major du général commandant en chef des armées du Nord et du Nord-Est, puis le 16 décembre 1916, chef d'état-major au G.A.R.



LE GÉNÉRAL COLSON

Il fut nommé, en mai 1917, au commandement de la 5^e B.I., puis au commandement de la 51^e brigade d'infanterie.

Remis à la disposition du ministre le 1^{er} février 1919, il partit quelques jours après comme chef de mission militaire au Brésil.

Le 23 septembre 1919, il fut affecté à l'état-major général de l'armée, le 2 septembre 1925 il prit le commandement des troupes du Levant. Nommé général de division le 3 décembre 1925, il devint commandant supérieur des troupes du Levant.

Le 2 janvier 1930, le général Gamelin fut appelé comme premier sous-chef de l'état-major général de l'armée et promu chef de l'état-major général le 9 février 1931. Il a fait campagne en Algérie d'octobre 1893 à juillet 1895 et de novembre 1896 à juillet 1897. Il fut cité à l'ordre de l'armée le 12 novembre 1916, avec la citation suivante :

« Commandant une brigade de chasseurs depuis près de six mois, s'est particulièrement distingué par ses qualités de méthode et de coup d'œil, dans l'organisation de plusieurs secteurs qu'il a occupés. Le 20 juillet 1916, a vigoureusement dirigé l'attaque de sa brigade sur des positions très fortement défendues et a su maintenir la position du terrain conquis, malgré de violentes contre-attaques ennemies. »

Le général Gamelin est grand officier de la Légion d'honneur.

Les détournements du receveur des douanes du Grimonpont, à Leers, s'élèvent à 129.000 fr.

L'instruction judiciaire de cette affaire s'est poursuivie vendredi dans le cabinet de M. Perret, juge d'instruction à Lille. Ce magistrat a entendu M. Delaval, inspecteur des douanes, qui a vérifié les comptes du receveur Marcel Monbec.

Cet enquêteur a indiqué au juge que le montant des détournements atteignait les précautions ont été prises pour amener l'arrestation du coupable et que le mandat d'arrêt a même été lancé jeudi soir par T.S.F.

La police mobile de Lille s'occupe aussi de cette affaire et on croit que Marcel Monbec s'est réfugié en Belgique et que son arrestation ne tardera pas.

La perquisition opérée dans la chambre que Marcel Monbec occupait au café du « Chapeau rouge », place de Watrelos, a permis de trouver une correspondance assez volumineuse. Dans celle-ci, il y avait des lettres envoyées par ses parents et d'autres par des amis. Ces lettres, ainsi que tous les objets enfermés dans les malles et un vélo, seront envoyés au greffe du Parquet.

Les parents du fugitif sont descendus à Watrelos au cours de la journée d'hier, mais ils n'ont pu donner d'indications sur l'endroit où leur fils aurait pu se réfugier. On comprend leur peine, d'autant plus que M. Monbec père est lieutenant de douanes en activité.

Marcel Monbec avait été nommé contrôleur stagiaire en l'année 1920 et contrôleur de 3^e classe en l'année 1932.

Le jour de sa fugue, il se rendit au café du « Chapeau-Rouge » où l'on remarqua qu'il s'était yé avec recherche. Il déclara à 20 h. 30 qu'il se rendait à une représentation théâtrale et qu'il rentrerait dans la nuit.

Au bureau d'Grimonpont, les services de l'inspection procédèrent à la vérification de la comptabilité.

Ajoutons qu'à Leers, cette affaire fait l'objet de nombreux commentaires.

DISCIPLINE RÉPUBLICAINE

Nous voici à la veille de l'élection cantonale de Tourcoing-Sud. L'heure des polémiques est passée. La question, aujourd'hui, n'est pas d'épiloguer sur la division des forces républicaines, ni de discuter le plus ou le moins de valeur des tactiques employées. Nous sommes en présence d'une situation de fait dont il s'agit de tirer les conséquences les meilleures pour l'avenir de la circonscription, du département et de la République.

En face du marxisme révolutionnaire, représenté par M. Inghels, député-maire de Tourcoing, candidat S.F.I.O. et M. Vannoverbergh, candidat communiste, se trouve l'idée républicaine et démocratique défendue par M. Baillly, maire de Marquais-Barœul, candidat d'Union républicaine et M. Marescaux, candidat du Front républicain. Ces deux hommes, nous l'avons dit, sont les champions d'un même principe.

Qu'ils votent pour l'un ou pour l'autre des candidats républicains, les électeurs voteront pour des citoyens épris de liberté politique et de justice sociale et pour des adversaires déclarés des doctrines révolutionnaires.

Ce qui importe, demain, répétons-le, c'est de barrer la route de l'assemblée départementale aux candidats du front social-communiste. Ce qui importe pour les électeurs républicains, c'est de voter comme si le scrutin du 20 janvier devait être décisif.

S'abstenir au premier tour, sous le prétexte qu'il y aura très probablement ballottage, serait une grosse erreur de tactique, une faute politique impardonnable.

Le suffrage universel a un double devoir à remplir demain : infliger un sérieux échec aux révolutionnaires et désigner le candidat républicain unique pour l'éventualité d'un second tour.

Voilà la première manifestation de discipline républicaine qui s'impose dans les circonstances actuelles. La deuxième sera, en cas de ballottage, le deuxième tour franc, loyal, sans équivoque, du candidat républicain le moins favorisé. Enfin, la troisième manifestation de discipline républicaine sera d'assurer la victoire finale du porte-drapeau de la République par l'union de tous les citoyens qui veulent sincèrement le bien de la grande et de la petite patrie.

Louis DARTOIS.



M^{lle} CHARLOTTE DESMULLIEZ

Un centenaire
Madame Desmulliez
de Watrelos
entre aujourd'hui
dans sa 105^e année

M^{lle} Charlotte Desmulliez entre aujourd'hui, dans sa 105^e année; c'est une brave vieille de Watrelos, que les lecteurs du Journal de Roubaix connaissent depuis longtemps déjà.

Je l'ai trouvée hier blottie dans son grand fauteuil, au coin du feu qui ronge. Elle a une figure blanche toute parcheminée et pleine de rides, un petit bonnet noir tout tuyauté comme on en voit encore dans les campagnes, un caraco et une grosse jupe grise. Tout près d'elle accroché à son mur son bâton, car elle marche fort bien encore et monte chaque soir une dizaine de marches pour passer sa chambre. Levée de bon matin, elle revient dans la salle où je l'ai trouvée, y passe la journée près du feu en compagnie de sa fille et de son gendre, M. et M^{lle} Thiépont, chez qui elle habite depuis 1922. Sa vue un peu affaiblie, ses mains tremblantes ne lui permettent plus de tricoter ou de repriser comme elle le faisait il y a peu de temps encore, et dans l'inactivité ses jours coulent monotones.

Un éclair de curiosité ou de malice brille dans ses yeux lorsque je l'interroge : discrète, elle n'aime pas les journalistes si curieux. Elle me répond pourtant avec complaisance et en patois me retracer son existence toute simple : Elle est née le 19 janvier 1831, s'est mariée en 1854 avec un maçon de Mouscron, et a travaillé durant toute sa vie à l'épave quand elle était jeune, dans son cabaret de la rue du Sapin-Vert, plus tard, dans une famille pendant la guerre. Après un séjour chez sa fille, qui habite Tourcoing, elle est revenue à la Martinotte, chez sa seconde enfant, qui demeure d'autant plus la garder longtemps encore qu'une chute faite en sort de dernier, mit en péril les jours de M^{lle} Desmulliez. Maintenant elle en est complètement remise et les vœux que ses concitoyens ne manquent pas de former et de lui présenter aujourd'hui ont toutes chances de se réaliser.

DANS LA POLICE

**Un bandit turc
coupable de vingt-trois meurtres**

Ankara, 18 janvier. — Après sept années de poursuites, la gendarmerie de Diarbekir est parvenue à arrêter le fameux bandit Degil Oglu Hussein, qui terrorisait la région.

Accusé de vingt-trois meurtres et d'une vingtaine de rapts, Degil Oglu Hussein sera jugé à bref délai.

M. FAVIER
le nouveau commissaire spécial
de l'arrondissement de Roubaix

Une prise d'armes à St-Germain



LE GÉNÉRAL WEYGAND a remis, sur l'esplanade de Saint-Germain-en-Laye, le plaque de grand-officier de la Légion d'honneur au général BOUCHERIE, commandant la première division de cavalerie. (Ph. H. NITZ)

Un milliard pour combattre le chômage dans le Nord

LES FONDS EXISTENT DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT :
IL SUFFIT DE LEUR DONNER UNE AFFECTATION CONFORME
A LA VOLONTÉ DU LÉGISLATEUR

par M. A. DE LA GRANGE, sénateur, conseiller général du Nord

Parmi les problèmes qui s'imposent à l'attention des représentants du département du Nord au Parlement et au Conseil général, le plus grave est celui du chômage.

L'assemblée départementale s'en préoccupa à chacune de ses sessions. Elle prit des mesures pour fournir du travail aux chômeurs comme pour les secourir et elle signala au Gouvernement les moyens qui lui paraissent propres à atténuer le chômage en France.

Le projet de travaux connus sous le nom de « plan Marquet » avait fait naître de grands espoirs. C'était, en effet, une idée séduisante que celle de mobiliser, pour parer au chômage, une partie des fonds provenant des versements patronaux et ouvriers qui dorment actuellement dans les caisses des Assurances sociales.

Mais peu de gens ont compris que la seule originalité du plan Marquet réside dans une combinaison financière permettant d'affecter des travaux importants sans avoir recours à des emprunts dans sur le marché. Si le coût de ces travaux retombe pour une part sur l'État, une autre retombera sur les collectivités intéressées, et nous avons retenu, d'un autre côté, que M. le Président du Conseil a bien voulu nous accorder l'assurance l'impression que l'État subventionne dans la part supportée par les départements et les communes est le plus large possible.

Or, la situation du budget de notre département comme celle de la plupart de nos communes, est mauvaise. Tant que la réforme des finances départementales et communales, attendue depuis quinze ans, n'aura pas été réalisée, nous devons pratiquer une politique de stricte économie. Les dépenses résultant du chômage écartent nos budgets locaux et nous nous sommes plaints, à juste titre, que l'État ne les prenne pas à sa charge comme en 1917, il décidât d'assumer, celles qui résultent de la guerre. Devant le plan national du chômage, la nation doit être solidaire comme elle l'a été depuis les dévastations causées par la guerre.

C'est pourquoi je me console de ne pas voir le département recevoir une large part des crédits du plan Marquet. Je voudrais que les travaux d'intérêt général soient entrepris dans nos régions, mais je voudrais aussi ne pas négliger le budget du département ni celui des communes par des annuités qui retomberont sur le contribuable.

Pour cela, il y a un moyen. Les régions dévastées sont créancières de l'État.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se

Le régime frontalier franco-belge

Il règne une grande incertitude dans tout le monde des travailleurs de la frontière tant au sujet des règles qui seraient prises concernant la main-d'œuvre étrangère, dans l'un et l'autre pays, qu'au sujet des retenues d'impôt sur les salaires faites en vertu du décret français du 25 décembre.

En ce qui concerne les mesures qui tendraient dans chaque pays à réserver le travail aux nationaux, des conversations diplomatiques sont en cours, et sont menées activement.

Des délégations syndicales ont été reçues mercredi et jeudi au ministère du Travail français, par M. Piquenard, et lui ont fourni de nombreux documents et statistiques, ceux-ci permettront au Gouvernement de se rendre que les mesures tout à fait indispensables et tenant compte de tous les éléments économiques, sociaux et amicaux qui sont en jeu.

En ce qui concerne l'impôt sur les salaires, la confusion provient de textes divers prêtant à des interprétations variées.

Le décret du 25 décembre 1934, oblige les employeurs à retenir l'impôt sur les salaires payés aux étrangers en France (4,50 %). Mais en vertu de la convention franco-belge de 1931, dispense de cette retenue les travailleurs frontaliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.

Ainsi donc les Belges travailleurs frontaliers habitant la Belgique et venant travailler quotidiennement en France sont dispensés de cette retenue.

Mais les Français habitant la Belgique et venant en France quotidiennement pour travailler ne sont-ils pas aussi « travailleurs frontaliers » et n'ont-ils pas leur « domicile fiscal » en Belgique ? Doivent-ils donc subir la retenue ?

La convention franco-belge de 1931 dit, article 2, que le domicile fiscal est « le lieu de la résidence normale entendue dans le sens de foyer permanent d'habitation ».

Mais elle dit aussi article 11, que les salaires sont imposables « dans les deux États où les intéressés exercent leur activité ».

Il résulte de ces textes apparemment contradictoires que personne ne sait plus comment faire pour être en règle avec le fisc.

Il semble que l'administration devrait apporter le plus tôt possible à la population les éclaircissements nécessaires.

Les heures supplémentaires dans l'industrie et le commerce vont être suspendues

Paris, 18 janvier. — Au cours du Conseil des ministres de vendredi matin, M. Paul Jacquier, ministre du Travail, a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi suspendant l'utilisation des heures supplémentaires dans les établissements industriels et commerciaux.

Il a fait connaître également au Conseil que d'autres mesures étaient à l'étude, destinées à permettre de donner du travail au plus grand nombre possible de chômeurs.

UN NOUVEAU SOUS-MARIN AMÉRICAIN



Un nouveau sous-marin commercial vient d'être construit à Bridgeport. Ce sous-marin explorateur est muni de puissantes phares de 5.000 watts chacune, afin de permettre au pilote de voir sous l'eau (Nouvelles Photos)

UNE ÉCLIPSE DE LUNE AURA LIEU CE SOIR SAMEDI

Au moment de la pleine lune du 19 janvier 1935, la lune passera dans l'ombre de la terre et sera complètement éclipée. Il y a plus de deux ans que pareil phénomène n'a été visible, (depuis l'éclipse totale du 14 septembre 1932). Toutefois, étant donnée l'heure à laquelle il se produira, il ne sera possible d'assister, en France, qu'à la fin de la totalité et à toute la phase partielle décroissante, le début de l'éclipse se déroulant alors que la lune sera encore couchée pour nous.

Si le ciel est sans nuages (ce qui est, hélas ! assez problématique en cet hiver brumeux), on pourra voir, au début de la soirée, la lune se dégager peu à peu de l'ombre dans laquelle elle sera encore entièrement plongée, au moment de son lever, et reprendre progressivement son éclat, de 16 h. 31 à 17 h. 41.

Voici d'ailleurs, l'horaire du phénomène (heure légale) : lever de la lune éclipée à Lille, 16 h. 14' ; coucher du soleil à Lille, 16 h. 15' ; fin de l'éclipse totale, 16 h. 31' ; sortie de l'ombre, 17 h. 41' ; sortie de la pénombre, 18 h. 55'.

Le lever de la lune devra être guetté aux environs du point Est-Nord-Est de l'horizon.

En raison de la faible hauteur de la lune pendant l'éclipse, les observations devront, pour l'horoscope, se placer en un lieu où l'horizon soit bien dégagé vers le Nord-Est.

L'observatoire de l'Association astronomique du Nord (à l'Institut de physique, 50, rue Gauthier-de-Châtillon) sera ouvert au public, pour l'observation du phénomène, le samedi 19 janvier, de 16 h. 15 à 19 h.